

Initiatives ministérielles

• (1235)

[Traduction]

M. de Jong: Monsieur le Président, est-ce que j'ai raison de supposer que, si le député n'a pas cité le moindre document, c'est que ses chiffres ne sont pas justifiés?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je crois que la question donne lieu à un débat, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, je voudrais commenter les observations intéressantes que vient de faire le secrétaire parlementaire. Je remercie le député de Regina—Qu'Appelle, qui a relevé les chiffres intéressants cités au cours de cette vibrante description de l'existence du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des Arts du Canada. Or, il a omis de dire que l'union de ces deux organismes n'avait jamais été harmonieuse, de sorte qu'aucune consultation n'aurait pu la sauver, les deux organismes étant trop différents. Le divorce a donc eu lieu. Le gouvernement cherche de nouveau à les fusionner, sans motif valable et d'une façon illogique, et ce, en partie pour réaliser une prétendue économie financière.

Aucun fait nouveau n'a été présenté aux comités sans que j'aie la documentation. J'aimerais bien avoir cette documentation à la Chambre pour pouvoir réfuter ce genre d'observations comme je l'ai fait au comité. J'ai été étonnée de constater que les documents remis au comité et diffusés aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, ne semblaient pas impressionner les bureaucrates qui étaient présents à ce moment. Si les divers groupes qu'intéressait cette question particulière ont réagi et accepté les documents que j'ai déposés au comité, c'est qu'ils provenaient d'une bonne source.

Ils disent avoir accepté mes renseignements. Je suis certaine que les membres de la Fédération canadienne des études humaines les ont étudiés. Je sais aussi que divers autres groupes les ont examinés très soigneusement. J'ai devant moi un communiqué émis par la Fédération canadienne des études humaines le 17 février 1993. Il se lit comme suit: «Pendant un an, on nous a fait croire que la décision gouvernementale d'intégrer le Conseil de recherches en sciences humaines dans le Conseil des Arts du Canada visait uniquement à économiser l'argent des contribuables. On nous a dit maintes fois que cette fusion faisait nécessairement partie de la rationalisation touchant 46 organismes fédéraux et visant à permettre aux contribuables une économie annuelle de 22 millions de dollars.»

Monsieur le Président, j'ai parlé des quelques fusions logiques de ce projet de loi, des droits d'auteur et d'autres

sujets, mais la plupart des dispositions étaient irréfléchies. Les 20 premiers amendements qui ont été discutés plus tôt aujourd'hui correspondent parfaitement à la situation de l'APECA. Les amendements proposés par mes collègues, les députés de Saint-Boniface et de Regina—Qu'Appelle, font bien comprendre que des changements s'imposaient.

Le docteur Robert Nadeau a dit: «C'est ridicule. Nous avons constaté que la fusion concernant le Conseil des Arts du Canada ne nous permettait pas la moindre économie. La seule économie mentionnée dans le document du 20 février 1992 est une minuscule économie de 10 années-personnes. À notre avis, la décision du gouvernement de jeter la recherche en sciences humaines dans le chaos de la réorganisation simplement pour économiser 10 années-personne est tout à fait irresponsable.» Si le gouvernement essaie de me dire que, en fusionnant ces trois groupes, il économisera 10 années-personnes pour un total de 5 millions de dollars, je voudrais bien savoir de quel genre de salaires il est question ici.

Le déficit est l'autre raison invoquée par le gouvernement depuis le début pour justifier sa décision. Il est maintenant clair que le gouvernement s'est lancé dans cette fusion du CRSHC et du Conseil des Arts du Canada sans se soucier des économies réelles qu'il pourrait réaliser ni du coût réel de cette initiative pour les contribuables. Nous avons déjà cette machine efficace et efficace que le gouvernement dit vouloir créer. Il est plutôt en train de la détruire. La Fédération canadienne des études humaines prie instamment le gouvernement de retirer la Partie III du projet de loi C-93 dont la Chambre est saisie parce que cette fusion ne lui permettra pas de faire des économies. Au contraire, elle risque plutôt de se solder par une perte de temps et d'argent et ne devrait pas faire partie de ce projet de loi.

• (1240)

Je rappellerai à la Chambre que, le 4 décembre 1992, j'ai proposé une motion demandant que ce projet de loi de mise en oeuvre de dispositions du budget visant certains organismes gouvernementaux ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant mais dans six mois. Cette motion, qui a été mise aux voix, a été rejetée par le gouvernement. Il n'a donc pas voulu écouter. C'est pourtant ce même gouvernement qui dit que nous devons être plus intéressés, plus attentifs et que nous devons écouter les gens. Il n'y a eu absolument aucune consultation avec le Conseil des Arts du Canada. Le gouvernement a tout chambardé sans tenir compte des besoins des artistes. Il ne s'est pas vraiment préoccupé du fait que le Conseil des arts est un organisme fondamental dont le pouvoir financier a contribué à favoriser la croissance de l'activité culturelle au Canada.